



**MAIRIE DE  
MAISONCELLES-EN-BRIE**

Tél : 01 60 25 73 22 Fax : 01 60 25 77 71

E-mail : [mairie.maisoncelles.en.brie@wanadoo.fr](mailto:mairie.maisoncelles.en.brie@wanadoo.fr)

Site : <http://maisoncellesenbrie.com>

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 6 AVRIL 2018**

L'an deux mil dix-huit, le vendredi 6 avril à 20h30, le conseil municipal de la commune de Maisoncelles-en-Brie, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Alain BOURCHOT, Maire.

**Etaient présents** : Pierre BARBAUD, Cédric THOMAS Adjoints, Éric SURMONT, Yvette ANCELIN, Martine LECOQ, Tiphaine CHOPLAIN, Éric DEFRAÇE, Conseillers municipaux.

**Absents excusés ayant donné pouvoir** : Sophie MILCENT qui a donné pouvoir à Pierre BARBAUD, Dominique TRIBOUILLOIS qui a donné pouvoir à Yvette ANCELIN, Tristan GUILLEMAIN D'ECHON qui a donné pouvoir à Alain BOURCHOT.

**Absents excusés** : Fabienne BUCZKO, Aurélien SEGAUD, Jean-Baptiste BÉCOURT.

**Secrétaire de séance** : Éric SURMONT a été désigné secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

**ORDRE DU JOUR**

- **Vote du Compte Administratif 2017 (ville)**
- **Approbation du Compte de Gestion du receveur municipal 2017 (ville)**
- **Affectation du résultat 2017 (ville)**
- **Vote du Budget Unique 2018 (ville)**
- **Vote des taux d'imposition des taxes locales directes pour 2018**
- **Vote du Compte Administratif 2017 et affectation du résultat (Assainissement)**
- **Approbation du Compte de Gestion 2017 (Assainissement)**
- **Vote du Budget Unique 2018 (Assainissement)**
- **Demande de subvention au titre du Fonds d'Équipement Rural – réhabilitation de voirie communale**
- **Affaires diverses : Intégration de la commune de Dammartin-sur-Tigeaux au SMAEP de Crécy la Chapelle**
- **Rapports des commissions communales et des syndicats intercommunaux**
- **Questions et Informations diverses**

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20 heures 30 et procède à la lecture du procès-verbal du conseil municipal du 9 mars 2018, approuvé sans observation.

## VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET COMMUNAL 2017

Monsieur le Maire présente le Compte Administratif du budget communal 2017

Martine Lecoq reproche de ne pas retrouver les détails des dépenses d'eau et d'électricité pour les gîtes. Monsieur le Maire l'informe que cela ne change en rien le compte administratif puisqu'on retrouve l'ensemble des dépenses eaux et des dépenses électricités dans les comptes concernés. Pour obtenir des informations spécifiques sur les dépenses propres aux gîtes, nous devons créer une comptabilité analytique, c'est juste une question d'organisation et de temps. Il informe, toutefois le Conseil que le montant des locations ne couvre pas les emprunts et qu'il y a lieu d'ajouter les frais de gestion courante qui s'élevaient à fin août, hors coût électricité, à 7600€.

Monsieur le Maire cède la présidence du conseil au doyen d'âge, Monsieur Pierre BARBAUD, et quitte la salle pour le vote. Le conseil municipal après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents soit 8 voix pour et 1 abstention (Martine LECOQ), **ADOpte** le Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

### ***SECTION INVESTISSEMENT***

Dépenses .....	160 577,58 €
Recettes.....	151 816,03 €
Déficit de l'exercice.....	8 761,65 €
Excédent 2016 reporté .....	106 038,29 €
Résultat de clôture : Excédent .....	<b>97 276,74 €</b>

### ***SECTION DE FONCTIONNEMENT***

Dépenses .....	552 334,34 €
Recettes.....	660 664,36 €
Excédent de l'exercice.....	108 330,02 €
Excédent 2016 reporté .....	286 244,38 €
Résultat de clôture : Excédent .....	<b>394 574,40 €</b>

**Excédent global de clôture .....**491 851,14 €

## APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 (BUDGET COMMUNE)

Après avoir réintégré la salle du Conseil, le Maire présente le compte de gestion du Receveur Municipal pour l'exercice 2017 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice. Le compte de gestion est adopté à l'unanimité des membres présents.

## AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2017 (VILLE)

Monsieur le Maire rappelle :

L'excédent de fonctionnement 2017 soit 394 574,40 €  
L'excédent d'investissement 2017 soit 97 276,40 €

L'état des restes à réaliser en recettes et dépenses 2017

Dépenses d'investissement : 17 215,00 €  
Recettes d'investissement : 17 215,00 €

Le conseil municipal vu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide d'affecter au compte 1068 la somme de 48 000,00 € et reporte au compte 002 excédent fonctionnement la somme de 346 574,40 €.

### **VOTE DU BUDGET COMMUNAL 2018**

Monsieur Éric Surmont présente le Budget Unique 2018 tel qu'il a été élaboré,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, accepte le Budget Unique 2018 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

<i>Section Fonctionnement</i> .....	<b>810 002,40 €</b>
<i>Section Investissement</i> .....	<b>296 171,74 €</b>

### **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES LOCALES DIRECTES 2018**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, fixe les taux d'imposition de l'année 2018 comme suit :

- **Taxe d'habitation** .....**10,27 %**
- **Taxe foncière (bâti)** .....**13,31 %**
- **Taxe Foncière (non bâti)**.....**37,62 %**

### **VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ASSAINISSEMENT 2017 ET AFFECTATION DU RESULTAT**

Monsieur le Maire présente le Compte Administratif du budget assainissement 2017 et cède la présidence du conseil au doyen d'âge, Monsieur Pierre BARBAUD, pour le vote. Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **ADOpte** le Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

#### ***SECTION FONCTIONNEMENT***

Dépenses .....	11 501,97 €
Recettes.....	57 100,23 €
Excédent de l'exercice.....	45 598,26 €
Excédent 2016 reporté .....	505 129,06 €
Résultat de clôture : Excédent .....	<b>550 727,32 €</b>

#### ***SECTION INVESTISSEMENT***

Dépenses.....	10 770,92 €
Recettes.....	7 942,00 €
Déficit de l'exercice .....	2 828,92 €
Excédent 2016 reporté .....	83 839,72 €
Résultat de clôture : Excédent .....	<b>81 010,80 €</b>
<b>Excédent global de clôture</b> .....	<b>631 738,12 €</b>

Après avoir réintégré la salle du Conseil, le Maire rappelle :

L'excédent de fonctionnement 2017 soit.....550 727,32 €

L'excédent d'investissement 2017 soit .....81 010,80 €

L'état des restes à réaliser en recettes et dépenses 2017

Dépenses d'investissement : ..... NEANT

Recettes d'investissement : ..... NEANT

Le conseil municipal vu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE D'AFFECTER** au compte **1068** un montant de **55 727,32 €** et **REPORTE** au compte **002** (excédent de fonctionnement) un montant de **500 000,00 €** et au compte **001** (excédent d'investissement) un montant de **81 010,80 €**.

#### **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 (BUDGET ASSAINISSEMENT)**

Le Maire présente le compte de gestion du Receveur Municipal pour l'exercice 2017 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice. Le compte de gestion est adopté à l'unanimité des membres présents.

#### **VOTE DU BUDGET UNIQUE 2018 (ASSAINISSEMENT)**

Monsieur Éric Surmont présente le Budget Unique (Assainissement) pour 2018, le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **ACCEPTE** le Budget Unique (Assainissement) pour 2018 qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

*Section Fonctionnement* ..... **500 000,00 €**

*Section Investissement* ..... **163 460,12 €**

#### **DEMANDE DE SUBVENTION FER - REHABILITATION DE VOIRIE COMMUNALE**

Afin d'effectuer des travaux de voirie rue de Crécy et rue de Montbénard, le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve les travaux et sollicite l'aide financière du Département, au titre du fonds d'Équipement Rural, à hauteur de 50% du montant HT.

## INTEGRATION DE LA COMMUNE DE DAMMARTIN-SUR-TIGEAUX AU SMAEP DE CRECY LA CHAPELLE

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents **ACCEPTE** l'intégration de la commune de Dammartin-sur-Tigeaux au SMAEP de Crécy la Chapelle.

### RAPPORTS DES COMMISSIONS COMMUNALES

- **Station d'épuration (Martine Lecoq)**

L'agence de l'eau Seine-Normandie prévoit dans son nouveau plan de maintenir les mêmes taux de subvention pour la création de station d'épuration. La commune doit se porter, rapidement, acquéreur des parcelles nécessaires à cette réalisation. Cédric Thomas prendra contact auprès des propriétaires.

- **Voierie (Eric Surmont)**

- Des travaux sont envisagés sur le bas de la rue de Crécy et la récupération des eaux pluviales rue de Montbénard. Une demande de subvention est déposée au Département. Le fossé, en haut de la rue des Rougériaux, est à refaire afin de permettre l'écoulement des eaux de la RD15.
- Rue de la Borde, des travaux sont à prévoir au niveau des fossés dans le virage du puits. Cédric Thomas informe le Conseil qu'il a curé ces derniers.
- La commission a fait parvenir un courrier aux propriétaires qui ont posé des piquets ou des pierres sur le domaine public, signifiant qu'elle était opposée à cette pratique qui engageait entièrement la responsabilité des propriétaires en cas d'accident.
- La commande pour la campagne des nids de poules a été passée auprès de Wiame vrd.

- **Commission communication et nouvelles technologies (Martine Lecoq)**

Martine Lecoq informe le Conseil des problèmes que Thierry Smaguine et elle-même rencontrent avec les services du Département pour le site internet. Mr le Maire invite Cédric Thomas, président de la commission communication, à établir un dialogue entre Thierry Smaguine, les services du Département et lui-même. Il rappelle qu'une convention a été signée avec ce dernier.

- **CCAS (Yvette Ancelin)**

Le budget 2018 a été voté pour 9 493 €

### RAPPORTS DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

- **Communauté d'agglomération (Alain Bouchot)**

Le Conseil Communautaire a voté le budget primitif arrêté à la somme de 48.302.009,60€, dont 8.333.106,90€ en investissement et 39.968.902,70€ en fonctionnement. Il a également voté les taxes d'imposition 11,16% pour l'habitation, 3,43% pour le bâti, 6,70% pour le non bâti et 22,02% pour la CFE.

## QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Alain Bourchot informe le Conseil qu'une réunion avec le bureau du foot ball club maisoncellois s'est tenue en mairie le 24 mars dernier. Il a accepté de prendre en charge le remplacement des ampoules éclairant le terrain et le financement de la location d'un rouleau pour aplanir ce même terrain. Il a refusé que le traçage du terrain incombe à l'agent communal. Si le bureau du FCM souhaite la présence d'un conseiller municipal à leurs réunions, il convient qu'il informe la mairie dans un délai raisonnable de la date et de l'ordre du jour de ces derniers. Nous sommes toujours dans l'attente des membres du bureau du FCM.
- Mr le Maire informe le Conseil que des agriculteurs se plaignent du comportement de certains jeunes maisoncellois qui détériorent avec leurs quads les terres cultivées. Ils demandent, aux parents d'informer leurs enfants sur le respect du travail d'autrui. Ces pratiques causent de graves dégâts aux parcelles cultivées.
- Mr le maire informe les maisoncelloises et maisoncellois que la Société POMEURO LEGUMERIE ET SERVICES, (taillage sur mesure de fruits et légumes pour la haute restauration parisienne) recrute dans le cadre de son fort développement :
  - 1 chef d'équipe confirmé laboratoire agro-alimentaire capable d'encadrer 10 personnes (salaire motivé selon expérience)
  - Des ouvriers agro-alimentaire légumeries, port de charges obligatoires et cadence imposer, formation sur place débutant accepter selon motivation

Pour plus d'informations contacter Monsieur Hervé Decouttere au 06 80 15 47 54

- La brocante qui s'est tenue le lundi de Pâques, a compté un grand nombre d'exposants et les visiteurs étaient nombreux à s'attarder aux différents stands. Mr le Maire remercie les riverains pour leur patience, Cédric Thomas qui a assuré la sécurité avec ses engins, Martine Lecoq pour l'organisation et Éric Defrace pour le gros travail fourni pour préparer et suivre le bon déroulement de cette journée couronnée de succès.
- Une association de tirs sportifs, agréée par la fédération française, recherche un terrain pour pratiquer son activité. Cet espace serait très utilisé par les forces de l'ordre pour leur entraînement. Le Conseil Municipal n'émet pas d'opposition à la seule condition que cette pratique s'exerce sur le terrain laissé vacant par Thales sur le site de l'aérodrome.

La séance est levée à 23h00

# RAPPEL

## **FEUX**

L'arrêté du 9 avril 2002 concernant le brûlage à l'air libre des déchets végétaux est abrogé.

## **BRUITS : arrêté du 27 avril 2001**

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne sonore, telles que tondeuses, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques etc... ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables de 08h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h30.
- Les samedis de 09h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00.
- Les dimanches et jour fériés de 09h00 à 12h00.

## **PROPRETÉ ET HYGIENE : arrêté du 04 juillet 2005**

Les déjections canines sont interdites sur l'ensemble du territoire de la commune.

## **ENTRETIEN DES VOIES PUBLIQUES : arrêté du 22 décembre 2007**

Rappel aux propriétaires et locataires de leurs obligations concernant l'entretien des voies publiques.

## **RAPPEL (ART R116-2 du code de la voirie)**

Il est rappelé aux propriétaires l'obligation de tailler les végétaux dépassant sur la voie publique.